

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

13^e séance, 21^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 28 mai 2019, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 28 mai 2019 ouverte à 18 h 01.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

- 1.3.1 Avis de convocation
- 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 avril 2019
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Décision concernant un membre du personnel
- 2.2 Entente particulière pour un membre du personnel
- 2.3 Engagement ou nomination au poste de directrice ou directeur des Services des ressources financières et du transport
- 2.4 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement
- 2.5 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement
- 2.6 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement
- 2.7 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.8 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.9 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.10 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.11 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.12 École secondaire Champagnat – Réfection de la toiture et des marquises – Adjudication de contrat
- 2.13 École secondaire Champagnat – Rénovations intérieures – Adjudication de contrat
- 2.14 École de l'Envol – Remplacement du système de contrôle centralisé et des composantes de chauffage – Adjudication de contrat
- 2.15 Divers établissements – Services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) 2019-2022 – Adjudication de contrats
- 2.16 École de Taniata – Rénovation du système de distribution du chauffage – Adjudication de contrat
- 2.17 Mandat d'achats de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs de Collecto SAR130-2019 – Adhésion

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

Après consensus entre les membres, les points à l'ordre du jour seront présentés dans l'ordre suivant :

1.0 à 1.7, 2.12 à 2.17, 2.1 à 2.4, 2.7 à 2.11, 3.0 et suivants.

Les points 2.5 et 2.6 ont été retirés.

Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs

CE-18-19-086

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 avril 2019

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 avril 2019 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 24 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 avril 2019 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

CE-18-19-087

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.1 – Décision concernant un membre du personnel

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 11.

CE-18-19-088

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 18 h 21.

2.0 DÉCISIONS

CE-18-19-089
SRH

2.1 Décision concernant un membre du personnel

ATTENDU les dispositions de la convention collective régissant les conditions de travail de la personne mise en cause;

ATTENDU que la partie syndicale et la personne salariée ont été informées des motifs au soutien de l'intention de la commission scolaire de congédier lors d'une rencontre convoquée à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs

QUE le directeur des Services des ressources humaines et des communications soit, par la présente, autorisé à procéder au congédiement de la personne salariée régulière pour les motifs qui lui ont été communiqués ainsi qu’au Syndicat de l’enseignement des Deux Rives et exposés à huis clos.

ADOPTÉE à l’unanimité

CE-18-19-090

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à huis clos pour discuter du point 2.2 – Entente particulière pour un membre du personnel

ADOPTÉE à l’unanimité

Il est 18 h 22.

CE-18-19-091

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Viens et résolu :

QUE les membres du comité exécutif siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l’unanimité

Il est 18 h 28.

CE-18-19-092
SRH

2.2 Entente particulière pour un membre du personnel

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources humaines et des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE le directeur des Services des ressources humaines et des communications soit, par la présente, autorisé à donner suite et à s’assurer de l’application de l’entente particulière pour un membre du personnel selon les paramètres établis lors des discussions tenues à huis clos.

ADOPTÉE à l’unanimité

CE-18-19-093
SRH

2.3 Engagement ou nomination au poste de directrice ou directeur des Services des ressources financières et du transport

ATTENDU le processus de sélection et la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE monsieur Jean-François-Houle soit engagé à titre de directeur des Services des ressources financières et du transport;

QUE la date d’entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l’unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-18-19-094
SRH**

2.4 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE madame Anne-Marie Blanchet soit engagée à titre de directrice d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement

Ce point a été retiré.

2.6 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement

Ce point a été retiré.

**CE-18-19-095
SRH**

2.7 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

QUE madame Marie-Hélène Bélanger soit engagée à titre de directrice adjointe d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-096
SRH**

2.8 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE madame Caroline Gingras soit nommée à titre de directrice adjointe d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-18-19-097
SRH**

2.9 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE madame Myriam Chabot soit engagée à titre de directrice adjointe d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-098
SRH**

2.10 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE madame Nadine Robitaille soit nommée à titre de directrice adjointe d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-099
SRH**

2.11 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE madame Myriam Nejmi soit nommée à titre de directrice adjointe d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-100
SRM**

2.12 École secondaire Champagnat – Réfection de la toiture et des marquises – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #190402-56 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requerrait des soumissions pour la réfection de la toiture et des marquises à l'École secondaire Champagnat;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 25 avril 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Cuatro Architecture;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Construction Marc Bolduc inc., le contrat pour la réfection de la toiture et des marquises à l'École secondaire Champagnat, pour un montant de 123 500 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-101
SRM

**2.13 École secondaire Champagnat – Rénovations intérieures –
Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public #190408-57 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour des rénovations intérieures à l'École secondaire Champagnat;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 30 avril 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme ACA architecture inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à JC-7 Signature, le contrat pour des rénovations intérieures à l'École secondaire Champagnat, pour un montant de 225 432.72 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-102
SRM

**2.14 École de l'Envol – Remplacement du système de contrôle centralisé et
des composantes de chauffage – Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public #190424-58 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement du système de contrôle centralisé et des composantes de chauffage à l'École de l'Envol;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 15 mai 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme SNC-Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Les contrôles AC inc., le contrat pour le remplacement du système de contrôle centralisé et des composantes de chauffage à l'École de l'Envol, pour un montant de 190 853 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-103
SRM**

2.15 Divers établissements – Services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) 2019-2022 – Adjudication de contrats

ATTENDU l'appel d'offres public 190429-59 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions en services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) 2019-2022 de divers établissements pour une période de trois ans;

ATTENDU les résultats dudit appel d'offres suite à l'ouverture des soumissions effectuée le 16 mai 2019;

ATTENDU l'analyse individuelle desdites offres réalisée par les membres du comité de sélection mandatés par le dirigeant de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #1 pour l'École Saint-Dominique et le Pavillon Jean-XXIII, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 303 998.81 \$, soit *ML Entretien Multiservices inc.*, le contrat d'entretien sanitaire pour les écoles précitées pour un montant réel de 339 212 \$, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #3 pour l'École des Sentiers, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 198 527,86 \$, soit *Maintenance Euréka Ltée*, le contrat d'entretien sanitaire pour l'école précitée pour un montant réel de 221 524 \$, taxes non incluses;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge le lot #4 pour le Centre national de conduite d'engins de chantier, à l'entreprise ayant obtenu le prix ajusté le plus bas au montant de 233 395,07 \$, soit *ML Entretien Multiservices inc.*, le contrat d'entretien sanitaire pour le centre précité pour un montant réel de 260 430 \$, taxes non incluses;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes soit autorisé à signer tout document résultant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-104
SRM**

2.16 École de Taniata – Rénovation du système de distribution du chauffage – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #190501-62 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la rénovation du système de distribution du chauffage à l'École de Taniata;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 22 mai 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Les services Exp inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Les contrôles AC inc., le contrat pour la rénovation du système de distribution du chauffage à l'École de Taniata, pour un montant de 154 300 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-105
SRTIC**

2.17 Mandat d'achats de postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs de Collecto SAR130-2019 – Adhésion

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par Collecto;

ATTENDU que la CSDN doit acquérir des postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs dans les prochaines années;

ATTENDU que le mandat de fournitures des postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs confié à Collecto est de deux ans avec une option de renouvellement pour une année supplémentaire pour un maximum de trois ans total;

ATTENDU que la dirigeante d'organisme, madame Esther Lemieux, autorise le contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix plus le plus bas (Art. 43 du c-65.1, r. 5.1 - *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information*) afin d'optimiser nos investissements en formations et en outils de gestion sur les équipements acquis au mandat précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la CSDN adhère au mandat d'achats regroupés de des postes informatiques, moniteurs et chariots de recharge neufs de Collecto;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer le mandat confié à Collecto et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

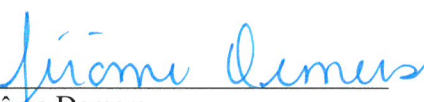
CE-18-19-106

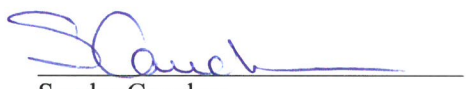
5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 41.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Sandra Cauchon
Secrétaire générale